



Judo Canada

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal, QC, H1V 0B2
Tél: 514-255-JUDO (5836) / Fax: 877-893-5836



Championnats panaméricains/océaniens juniors (U21) 2025 – Lima, Pérou (19 avril, 2025)

I - INTRODUCTION

Ce processus de sélection s'applique aux catégories de poids suivantes :

Hommes	Femmes
Moins de 60 kg	Moins de 48 kg
Plus de 60 kg et moins de 66 kg	Plus de 48 kg et moins de 52 kg
Plus de 66 kg et moins de 73 kg	Plus de 52 kg et moins de 57 kg
Plus de 73 kg et moins de 81 kg	Plus de 57 kg et moins de 63 kg
Plus de 81 kg et moins de 90 kg	Plus de 63 kg et moins de 70 kg
Plus de 90 kg et moins de 100 kg	Plus de 70 kg et moins de 78 kg
Plus de 100 kg	Plus de 78 kg

L'IJF accorde à chaque pays un quota maximum de neuf athlètes masculins et neuf athlètes féminines, avec un maximum de deux athlètes par catégorie de poids.

II – DATE DE SÉLECTION : 3 mars 2025.

III - FINANCEMENT

Judo Canada subventionnera les Championnats panaméricains/océaniens juniors pour les catégories de poids olympiques comme suit :

1. Conformément à la Politique 7

IV - ADMISSIBILITÉ

1. Les athlètes doivent avoir la citoyenneté canadienne ou être des immigrants approuvés selon les normes de l'IJF (<https://www.ijf.org/documents>) et être membres en règle de Judo Canada pour être admissibles à la sélection.

V - PROCESSUS DE SÉLECTION

Tous les athlètes qui ont satisfait aux critères d'admissibilité ci-dessus seront classés en fonction des points de l'équipe nationale junior (Politique 5) à la date de sélection. Les athlètes ayant obtenu le plus grand nombre de points seront sélectionnés en fonction des quotas autorisés par l'IJF.





Judo Canada

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal, QC, H1V 0B2
Tél: 514-255-JUDO (5836) / Fax: 877-893-5836



VI – ÉVÉNEMENTS PRÉPARATOIRES OBLIGATOIRES À CONFIRMER

Le non-respect du programme préparatoire déterminé par le directeur de la haute performance entraînera le retrait de la sélection. Une telle recommandation doit être approuvée par le comité de haute performance.

Si un(e) athlète n'est pas en mesure de participer à une ou plusieurs des épreuves susmentionnées en raison d'une blessure, il ou elle doit envoyer au directeur de la haute performance, dans les sept jours suivant la blessure, un avis de blessure, le diagnostic et le retour prévu à l'entraînement, afin d'être encore pris en considération pour la sélection.

VII - APPELS CONCERNANT LA SÉLECTION

Les appels concernant la sélection des athlètes sont limités à une application erronée des politiques et procédures. Dans le cas d'un appel, la Politique en matière d'appels de Judo Canada s'appliquera.

VIII - BLESSURE D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE AU COURS DE L'ÉTAPE PRÉPARATOIRE

Les athlètes sont tenus de signaler toute blessure ou traitement médical contraignants subis après leur sélection et susceptibles de limiter leur performance. Tout athlète blessé incapable de s'entraîner, y compris les exercices réguliers pendant les deux semaines précédant le départ, pourrait être retiré de l'équipe.

IX - REMPLAÇANTS

Judo Canada n'est pas obligé de sélectionner un remplaçant.

IX - CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Si des circonstances imprévues surviennent pendant le processus de sélection, le comité de haute performance de Judo Canada décidera des mesures à prendre.

